

## Unibet sanctionné par l'ANJ : Une amende record de 800 000 €



Rédaction

Publié le 4 mars 2025 . Lecture estimée : 2 min



*Unibet, récemment racheté par la FDJ, écope d'une lourde sanction de l'ANJ pour des manquements dans son dispositif d'auto-exclusion. Une affaire qui survient alors que le groupe gagne en poids sur le marché français.*

L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) a infligé, le 22 janvier 2025, une amende de 800 000 € à SPS Betting (opérateur du site Unibet.fr), pour des dysfonctionnements répétés du système d'auto-exclusion. Ce dispositif, destiné à prévenir le jeu excessif, présentait une anomalie sur iOS : les demandes d'exclusion exprimées en mois étaient converties en jours, privant ainsi potentiellement plusieurs milliers de joueurs d'une protection adéquate. [La décision est disponible sur le site de l'ANJ.](#)

Outre l'amende, l'Autorité Nationale des Jeux exige la publication de la décision au Journal officiel, un encadré visible sur la page d'accueil et les applications de l'opérateur du 17 au 31 mars 2025, ainsi qu'une publication non anonymisée sur le site du régulateur jusqu'au 3 mars 2026. SPS Betting peut contester la décision devant le Conseil d'État dans un délai de deux mois.

Cette sanction intervient alors qu'Unibet vient d'être acquis par la Française des Jeux (FDJ), renforçant ainsi l'ancrage du groupe dans l'univers des jeux en ligne. Ce rapprochement marque une montée en puissance du nouvel ensemble, tant en visibilité qu'en enjeux économiques.